



OPÉRATION EMBELLISSEMENT DU CADRE DE VIE

2021-2026 | LA VILLE DE MAULÉON VOUS SOUTIENT DANS VOS TRAVAUX

OPÉRATION EMBELLISSEMENT DU CADRE DE VIE

Tous acteurs de notre cadre de vie

Notre commune est dotée d'une histoire riche et d'un patrimoine varié.

Avec sept cœurs de bourg, Mauléon possède un patrimoine architectural remarquable, **une trame urbaine et une architecture ancienne précieuses qu'il est nécessaire de préserver et valoriser.**

La municipalité a choisi, depuis de nombreuses années, de s'inscrire dans une politique de valorisation de son patrimoine et d'embellissement du cadre de vie pour assurer son développement et son attractivité.

Si la restauration des grands monuments est importante pour l'image de Mauléon, l'état des façades des particuliers et le respect du patrimoine sont tout aussi stratégiques !

Afin de sensibiliser et soutenir les habitants à être également acteur de leur cadre de vie, la commune développe une politique d'aide financière à la rénovation et à l'embellissement du cadre de vie. Cette volonté politique doit permettre d'offrir un environnement agréable et attractif.



MAIRIE DE MAULÉON
Pôle promotion
et développement du territoire
Service urbanisme

05 49 81 17 12
accueil.urbanisme@mauleon.fr
www.mauleon.fr

DES CRITÈRES

- **Ouvert à tous**
- Pour tous les immeubles **construits avant 1970 dans les périmètres définis**
- **1 périmètre sur chacun des 7 cœurs de bourg** (consultable sur le site de la mairie : www.mauleon.fr)
- Des **travaux visibles depuis l'espace public**

DES MONTANTS*

Dans l'ensemble des périmètres :

- 30 % du montant HT des travaux, dans la limite de :
- 3 500 € d'aide pour le ravalement d'une façade (hors partie devanture),
 - 5 000 € d'aide pour la transformation d'une ancienne devanture en façade domestique,
 - 2 000 € d'aide pour la création / requalification / réfection d'une devanture.



En secteur d'intérêt patrimonial :

- 30 % du montant HT des travaux, dans la limite de :
- 10 000 € d'aide pour la dépose de fibrociment en couverture,
 - 2 000 € d'aide pour le remplacement de menuiseries (hors partie devanture)
 - 1 000 € d'aide pour le ravalement d'un mur de clôture,
 - 250 € d'aide pour l'installation d'une enseigne drapeau stylisée.

BIEN PROGRAMMER SES TRAVAUX

1

Prendre contact avec le **service urbanisme**

2

Etablir **le(s) devis** par le(s) entreprise(s) de son choix

3

Déposer une **demande d'autorisation d'urbanisme**

4

Déposer un dossier de **demande de subvention**

5

Réaliser les travaux de ravalement après obtention des autorisations

6

Demander le versement de la subvention à l'aide des factures acquittées

*Dans la limite des crédits disponibles

FICHE PRATIQUE

- 1** **Télécharger le dossier**
sur le site internet de la ville
ou récupérer ce dossier en Mairie
auprès du service urbanisme.
- 2** **Faire établir le(s) devis**
par le(s) entreprise(s) de votre choix.
- 3** **Déposer votre déclaration préalable**
(ou permis de construire)
au service urbanisme.
- 4** **Déposer votre dossier de subvention**
au service urbanisme.
- 5** **Attendre la notification
de l'autorisation d'urbanisme
et de l'accord de subvention**
pour débiter vos travaux.
- 6** **Demander le versement
de la subvention**
à l'aide des factures acquittées.

MAIRIE DE MAULÉON

Pôle promotion et développement du territoire
Service urbanisme

05 49 81 17 12

accueil.urbanisme@mauleon.fr

www.mauleon.fr |  Ville de Mauléon-79